

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 6 février 2025
RÉSOLUTIONS

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après audition du rapport moral par le Conseil d'Administration l'approuve.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après audition du rapport financier du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes qui lui sont présentés au titre l'exercice clos le 31 août 2024 et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023-2024.

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023-2024, soit 40.137,78 euros dans le compte « report à nouveau ».

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir été informée des modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration :

I - La fin du mandat d'administrateurs de :

- Gilles Gozlan / Salarié Source
- Cécile Hallier Barbe / AFAS
- Sandro Rosset Brouillot / Elève N3
- Aude Landais / AFAS
- Milène Cassier / APE
- Federica de Grootte / APE

II – L'interruption du mandat d'administrateur de :

- Michèle Hervieu / AFAS - Présidente AEN au 31 août 2024
- Dany Cohen / AFAS au 31 août 2024
- Isabelle Perré / Présidente AFAS au 31 août 2024
- Ingrid Leclercq / AFAS - Trésorière AEN au 05 février 2025

RATIFIE

I - La nomination en qualité d'administrateur :

- Gilles Gozlan / Salarié Source
- Cécile Hallier Barbe / AFAS
- Timothé Rigaud / Elève N3
- Aude Landais / AFAS
- Milène Cassier / APE
- Federica de Grootte / APE

II - La cooptation en qualité d'administrateur :

- Isabelle Perré / AFAS
- Aude Landais / AFAS jusqu'au 16/02/2025
- Dany Cohen / Présidente AFAS jusqu'au 07/02/2027
- Françoise Vainqueur / AFAS